

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF1000

présenté par
Mme Perrine Goulet, rapporteure

ARTICLE 30

ÉTAT G

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Après l'alinéa 1343, insérer les deux alinéas suivants :

« **Renforcer la lutte contre la maltraitance**

« *Taux d'appels de personnes en situation de handicap traités par le numéro national 3977* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un nouvel indicateur permettant d'évaluer le nombre d'appels traités par le numéro national 3977. De tels indicateurs existent pour les appels traités par le Service national téléphonique de l'enfance (SNATED) et par la Fédération Nationale Solidarité Femmes. La création d'un indicateur sur le 3977 s'inscrit pleinement dans la politique de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance.